Formulaire type no 5

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE -

Règle 18ter.2)

I.		Office national de la propriété intellectuelle da la République de Croatie Ulica Grada Vukovara 78 10000 Zagreb, Croatie (tél.:+385 1 6106-100, 6106 401, télécop:+385 1 6112-017)	
	Réf.:	Réf.: 910-08/10-010/0010 559-04/4-11-011/HB	
II.	Num	Numéro de l'enregistrement international:	
		628 128	
III.		titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement onal):	
	16, o Sofia	rsionerno droujestvo "sopharma" pulitsa "Iliensko chausse" a garia (BG)	
IV.	\boxtimes	Protection pour tous les produits et/ou services	
		Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i)).	
		Protection pour une partie seulement des produits et/ou services	
		Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire):	
V.	Signature ou scean officiel de l'Office qui envoie la déclaration:		
VI.	Date:	A C THE BEST OF TH	
	30/3/2011		